



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'ANGOULEME/CSCS - Conventions

DE20160321_40

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Patrick BOURGOIN

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD


Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Ville d'ANGOULEME/CSCS - Conventions

Proximité et citoyenneté
id : 1313

Conseil municipal
21 mars 2016

40

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

La Ville d'Angoulême, soucieuse de soutenir au mieux les centres sociaux (CSCS) présents sur le territoire, s'engage dans une politique volontariste et pérenne à leur attention.

La Ville est co-signataire des contrats de projet des CSCS avec la CAF. A ce titre, elle reconnaît les priorités socioculturelles de ces opérateurs et leur est reconnaissante de leur rôle dans la consolidation et la promotion du lien social, de la solidarité et de la citoyenneté.

Le partenariat Ville / CSCS s'inscrit dans la participation active des centres sociaux aux politiques publiques autour des axes suivants :

- la traduction opérationnelle dans les activités des valeurs de laïcité et du vivre ensemble républicain,
- la recherche de coopération favorisant l'articulation des territoires, la rencontre des publics et l'optimisation des moyens,
- la participation et la concertation des habitants : recueillir, exploiter et valoriser la parole citoyenne,
- l'intérêt public local,
- l'axe éducatif et pédagogique.

Aussi, la Ville a souhaité formaliser un partenariat pluriannuel jusqu'en 2019 avec les centres sociaux qui ont un rôle déterminant en termes d'animation de la vie sociale. Les CSCS développent des actions visant l'épanouissement de tous, favorisent l'autonomie des jeunes et les rencontres intergénérationnelles, garantissent la diversité et toutes les mixités et permettent la prise de responsabilité des habitants.

Au delà de ce cadre partenarial, et aux fins de soutenir le fonctionnement des structures, conformément aux prescriptions législatives et réglementaires, une convention d'objectifs viendra formaliser les modalités de soutien de la Ville d'Angoulême avec chacun des centres sociaux. C'est le moyen pour la collectivité de tenir compte de la diversité du tissu associatif, de ses réalités de territoire dans la mise en œuvre et le développement des projets aux habitants.

Ces conventions d'objectifs annuelles acteront le flux financier à l'aune d'objectifs, tenant compte des réalités et spécificités de territoire des structures.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2016
CSCS LES ALLIERS	18 952 €
CSCS MJC LOUIS ARAGON	307 625 €
CSCS MJC SILLAC GRANDE GARENNE FREGENEUIL	249 577 €
CSCS CAJ BEL AIR GRAND FONT	212 022 €
CSCS ACAIQ BASSEAU PETITE GARENNE CHARITE ESPOIR	115 520 €
CSCS MJC RIVES DE CHARENTE	141 042 €

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2016.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver les conventions partenariales 2016-2019 et les conventions d'objectifs 2016 annexées,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à les signer,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

CSCS les Alliers

Joël Guitton
Elisabete Serralheiro
Jean-Paul Pain

CSCS Louis Aragon

TITULAIRES
Xavier Bonnefont
Isabelle Lagrange
Danielle Chauvet
SUPPLEANTS
François Elie
Stéphanie Garcia

CSCS ACAIQ Basseau/Petite Garenne

Joël Guitton

CSCS MJC Sillac/Grande Garenne
Frégeneuil

Xavier Bonnefont et sa représentante
Elisabete Serralheiro
Danielle Chauvet
Jean-Pol Gatellier

CSCS CAJ La Grand-Font

Xavier Bonnefont et sa représentante
Elise Vouvet
Danielle Chauvet
Joël Guitton

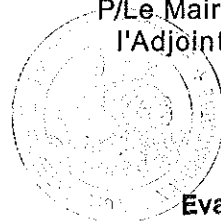
CSCS Rives de Charente

Lald Bouazza
Danielle Chauvet

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques